



# RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

## 1 – DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 1-1 LE PROJET

#### 1-1-1 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le projet fait l'objet de descriptions détaillées dans le dossier de demande et dans l'étude d'impact : traitement de matériaux, moyens matériels utilisés, ... Elles ne sont pas reprises dans le cadre de ce chapitre.

En résumé, la poursuite des travaux d'exploitation sur les terrains sollicités en renouvellement sur le site des « Dormants » se fera selon les mêmes modalités d'exploitation que celles pratiquées actuellement.

L'exploitation sera réalisée à ciel ouvert, hors d'eau, selon les opérations suivantes :

- extraction par découpage du gisement calcaire à la haveuse ;
- stockage temporaire des matériaux extraits pour séchage sur le carreau de la carrière ;
- transport des matériaux par chargeur ou camion multi-grue :
  - jusqu'à la taillerie ou expédition en blocs bruts vers les tailleurs de pierre ou les chantiers pour les enrochements ;
  - jusqu'à la plate-forme de traitement pour le concassage-broyage des matériaux puis évacuation des matériaux traités ;
- traitement des rebuts d'exploitation par concassage - criblage ;
- remise en état du site de manière progressive et coordonnée à l'aide de matériaux issus du site.

Au niveau des terrains sollicités en extension, le principe d'exploitation sera identique après avoir préalablement :

- repris les cavaliers à l'aide d'une pelle hydraulique et/ou d'une chargeuse ;
- concassé les matériaux calcaires présents dans les cavaliers et stocké les matériaux de scalpage pour la remise en état ;
- mis à ciel ouvert les anciennes galeries souterraines par exploitation du toit.

Quant aux travaux de remise en état, ils feront appel à des apports de matériaux extérieurs inertes.

Notons que sur l'ensemble du site, il n'y aura pas d'activité de décapage puisque :

- les terrains sollicités en renouvellement ont déjà tous été décapés ;
- aucune découverte n'est présente au droit des terrains sollicités en extension étant donnés les nombreux remaniements dont ils ont fait l'objet depuis le 17<sup>e</sup> siècle.

Les activités se dérouleront 5 jours sur 7, de 7h à 20h, hors samedis, dimanches et jours fériés.

En dehors de cette tranche horaire, seules des opérations d'entretien pourront avoir lieu sur les installations et sur les équipements du site.

▼ Tableau : Rubriques de la nomenclature des installations classées visées

Rubrique de la nomenclature		Critères de classement	Critères propres au site	Régime applicable	Rayon d'affichage
2510-1	Exploitation de carrières au sens de l'article 4 du Code Minier	-	<b>Les 5 premières années</b> Production moyenne annuelle : 277 000 tonnes Production maximale annuelle : 290 000 tonnes <b>Les années suivantes</b> Production moyenne annuelle : 200 000 tonnes Production maximale annuelle : 250 000 tonnes	A	3 km
2510-4	Exploitation, en vue de leur utilisation, des masses constituées par des haldes et terrils de mines et par les déchets d'exploitation de carrières	<b>Superficie d'exploitation (S) :</b> $S > 1\ 000\ m^2$ Ou <b>Quantité de matériaux à extraire (Q) :</b> $Q > 2\ 000\ t\ par\ an$	Exploitation des cavaliers $S = 432\ 000\ m^2$ $Q = 146\ 880\ t/an$ (sur 5 ans)	A	3 km
2515-1	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels	<b>Puissance installée (P) :</b> A si $P > 200\ kW$ D si $40 < P < 200\ kW$ NC si $P < 40\ kW$	1 installation fixe de concassage-broyage d'une puissance installée de : <b>P = 45 kW</b> 1 installation mobile de concassage-criblage d'une puissance installée de : <b>P = 290 kW</b>	A	2 km
1432-2	Dépôts de liquides inflammables  (1430, définition des liquides inflammables)	<b>Capacité (V) :</b> A si $V > 100\ m^3$ D si $10 < V < 100\ m^3$ (Coef. 1 de la rubrique 1432) (fuel et huiles = coeff. 1/5)	2 cuves de fuel et gasoil : $17\ m^3$ Huiles neuves et usagées : $4\ m^3$ Soit un Volume total équivalent de : <b>V = 4,2 m<sup>3</sup></b>	NC	-
1434-1	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	<b>Débit max équivalent (Q) :</b> A si $Q > 20\ m^3/h$ D si $1 < Q < 20\ m^3/h$ (Coef. 1)	1 pompe de $2\ m^3/h$ fuel : coef. 1/5 d'où débit équivalent : <b>Q = 0,4 m<sup>3</sup>/h</b>	NC	-
2930-1b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie	<b>Surface de l'atelier (S) :</b> A si $S > 5\ 000\ m^2$ D si $2\ 000 < S < 5\ 000\ m^2$	Atelier de surface : <b>S = 775 m<sup>2</sup></b>	NC	-
2920-2	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa	<b>Puissance absorbée (P) :</b> A si $P > 500\ kW$ D si $50 < P \leq 500\ kW$	3 compresseurs de 4 kW, 15 kW et 15 kW Soit une puissance totale absorbée de : <b>P = 34 kW</b>	NC	-

A : Autorisation ; D : Déclaration ; NC : Non classable

### 1-1-2 PRODUITS PRESENTS SUR LE SITE

Les risques potentiels inhérents à ces produits ont également été pris en compte.

<b>Fioul</b>	Pollution du sous-sol et des eaux Risque Incendie
<b>Huile</b>	Pollution du sous-sol et des eaux Risque d'incendie
<b>Gisement extrait</b>	Risque de chute, d'éboulement
<b>Terre végétale et stériles</b>	Risque de chute, d'éboulement
<b>Matériaux de remblai</b>	Risque de chute, d'éboulement Pollution du sous-sol et des eaux
<b>Déchets (ferraille, bidons, emballage, pièces d'usure, ...)</b>	Pollution du sous-sol et des eaux

La plupart des produits précédemment cités sont compatibles entre eux.

## 1-2 ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

### LES PERSONNES

Trois catégories de personnes sont à prendre en considération (en dehors du personnel de la société) :

- les visiteurs, les clients, les livreurs ;
- les tiers : personnes fréquentant les abords (propriétaires des terrains, promeneurs,...) ;
- les personnes résidant aux abords du site.

### LES BIENS MATERIELS

A proximité immédiate du site, les biens matériels sont représentés par :

- les axes de circulation majeure : la RD 44 et la RD 162 ;
- le chemin privé dit « Sente de la Poterne », le chemin rural n°6 dit « Chaussée Neuve Saint-Jean » et le chemin rural n°31 dit « Chemin des Bornes » longeant respectivement le site sur ses bordures Nord, Ouest et Est ;
- les prairies et bois à proximité du site ;
- les habitations et les sites industriels (champignonnières, carrières, ...) à proximité du projet ;
- un axe sensible France Télécom présent le long de la RD 162 ;
- le réseau de transport d'énergie électrique passant :
  - le long de la RD 162 ;
  - sur une portion de la bordure Nord-est du site, le long du sentier d'exploitation ;
  - sur une portion des bordures Nord et Ouest du site ;
  - au niveau de la bordure Sud du site, le long de la RD 44. Il traverse le site dans sa pointe Nord-ouest ;
  - au Sud du site et permettant l'alimentation des installations du site actuel ;
- une conduite de gaz présente sur une portion de la bordure Ouest du site, le long de la route de Saint-Leu ;
- des canalisations d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement présentes :
  - sur une portion de la bordure Est du site, le long de la RD 162 ;
  - le long des différentes routes au Nord et à l'Ouest du site.